
**Huile essentielle d'élémi (*Canarium
luzonicum* Miq.)**

Oil of elemi (Canarium luzonicum Miq.)

**iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)**

ISO 10624:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ffd1f25-a89e-4fac-8d87-dd9d7305ebf2/iso-10624-1998>



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10624 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*.

Les annexes A et B de la présente Norme internationale sont données uniquement à titre d'information.

iTeh STANDARD PREVIEW

(standards.iteh.ai)

norme internationale

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ffd1f25-a89e-4fac-8d87-dd9d7305ebf2/iso-10624-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central

Imprimé en Suisse

Huile essentielle d'élémi (*Canarium luzonicum* Miq.)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'élémi (*Canarium luzonicum* Miq.), destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

Elle ne s'applique pas aux huiles essentielles ayant fait l'objet de fractionnements.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO/TR 210:—¹⁾, *Huiles essentielles — Règles générales d'emballage, de conditionnement et de stockage.*

ISO/TR 211:—²⁾, *Huiles essentielles — Règles générales d'étiquetage et de marquage des récipients.*

ISO 212:1973, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279:1981, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (Méthode de référence).*

ISO 280:1976, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592:1981, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 11024-1:—³⁾, *Huiles essentielles — Directives générales concernant l'élaboration et l'utilisation des profils chromatographiques — Partie 1: Élaboration des profils chromatographiques pour la présentation des normes.*

ISO 11024-2:—³⁾, *Huiles essentielles — Directives générales concernant l'élaboration et l'utilisation des profils chromatographiques — Partie 2: Utilisation des profils chromatographiques des échantillons d'huiles essentielles.*

3 Définition

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique:

3.1 huile essentielle d'élémi

Huile essentielle obtenue soit par distillation sèche sous pression réduite, soit par entraînement à la vapeur d'eau de la gomme-oléorésine du *Canarium luzonicum* Miq., de la famille des Burseraceae.

4 Spécifications

4.1 Aspect

Liquide.

4.2 Couleur

Incolore à jaune pâle.

¹⁾ À publier. (Révision de l'ISO 210:1961)

²⁾ À publier. (Révision de l'ISO 211:1961)

³⁾ À publier.

4.3 Odeur

Caractéristique, épicée, balsamique, avec une note de tête de zeste hespéridé.

4.4 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20}

Minimum: 0,850
Maximum: 0,910

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum: 1,472 0
Maximum: 1,490 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre +44° et +85°.

4.7 Profil chromatographique

Réaliser l'analyse de l'huile essentielle par chromatographie en phase gazeuse. Identifier sur le chromato-

gramme obtenu les constituants représentatifs et caractéristiques dont la liste figure dans le tableau 1. Le pourcentage de chacun de ces constituants, indiqué par l'intégrateur, doit se situer dans les limites figurant dans le tableau 1. Cet ensemble constitue le profil chromatographique de l'huile essentielle.

4.8 Point d'éclair

Des informations concernant le point d'éclair sont données en annexe B.

5 Échantillonnage

Voir l'ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon pour essai: 25 ml.

NOTE — Ce volume permet d'effectuer au moins une fois chacun des essais prévus dans la présente Norme internationale.

Tableau 1 — Profil chromatographique

Constituant	Minimum %	Maximum %
Sabinène	3	8
α -Phellandrène	10	24
Limonène	40	72
α -Terpinéol	0,4	3
Élémol	1	25
Élémicine	0,5	8

NOTE — Le profil chromatographique est normatif et est à différencier du chromatogramme type donné à titre d'information en annexe A.

6 Méthodes d'essai

6.1 Densité relative à 20 °C, d_{20}^{20}

Voir l'ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir l'ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir l'ISO 592.

6.4 Profil chromatographique

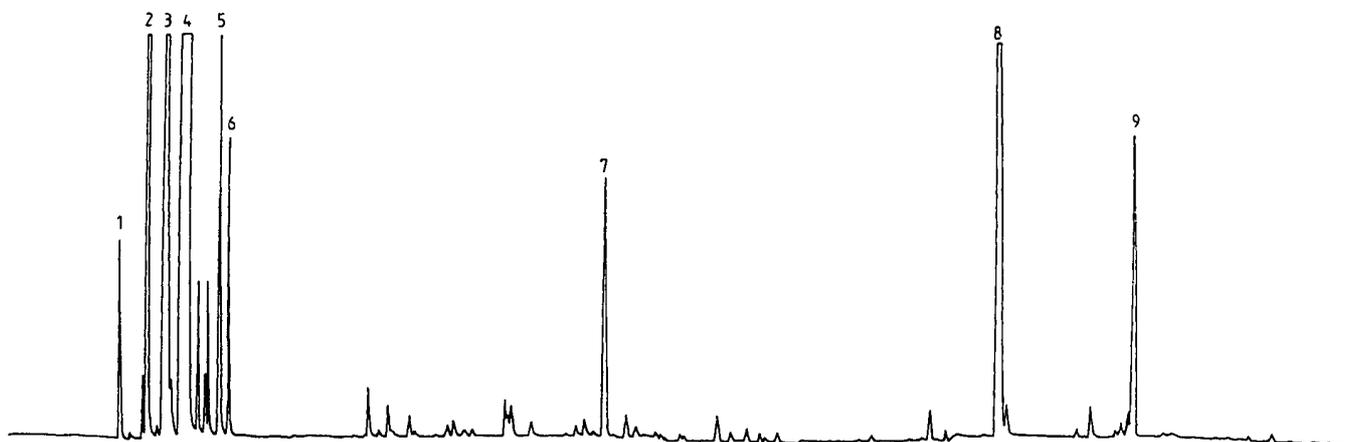
Voir l'ISO 11024-1 et l'ISO 11024-2.

7 Emballage, étiquetage, marquage et stockage

Voir l'ISO/TR 210 et l'ISO/TR 211.

Annexe A (informative)

Chromatogramme type de l'huile essentielle d'élémi (*Canarium luzonicum* Miq.)



Identification des pics

- 1 α -Pinène
- 2 Sabinène
- 3 α -Phellandrène
- 4 Limonène
- 5 *p*-Cymène
- 6 Terpinolène
- 7 α -Terpinéol
- 8 Élémol
- 9 Élémicine

Conditions opératoires

Colonne: capillaire en verre, longueur 50 m, 0,32 mm de diamètre
Phase stationnaire: polyéthylène glycol 20 000
Température du four: de 70 °C à 200 °C, à raison de 1,5 °C/min
Température de l'injecteur: 250 °C
Température du détecteur: 250 °C
Détecteur: à ionisation de flamme
Gaz vecteur: azote
Volume injecté: 0,15 μ l environ
Rapport de fuite: 1/100
Sensibilité: 1

Figure A.1 — Chromatogramme type

Annexe B (informative)

Point d'éclair

B.1 Informations générales

Pour des raisons de sécurité, les transporteurs, compagnies d'assurance, responsables des services de sécurité, etc. exigent de connaître le point d'éclair des huiles essentielles qui, dans la plupart des cas, sont des produits inflammables.

Une étude comparative des méthodes d'analyses appropriées (voir l'ISO/TR 11018⁴⁾) a permis de constater qu'il était difficile de normaliser une méthode unique car

les huiles essentielles sont très nombreuses et leur composition chimique varie beaucoup;

le volume d'échantillon préconisé pour certains appareils est incompatible avec le prix élevé des huiles essentielles;

les utilisateurs ne peuvent être tenus d'acheter un type d'appareil plutôt qu'un autre à partir du moment où il en existe plusieurs types qui répondent à l'objectif recherché.

De ce fait, il a été décidé de donner une valeur moyenne du point d'éclair en annexe informative à chaque Norme internationale, afin de répondre à la demande des services concernés.

Dans la mesure du possible, il convient de spécifier la méthode avec laquelle cette valeur a été obtenue.

Pour toutes informations complémentaires, voir l'ISO/TR 11018⁴⁾.

B.2 Point d'éclair de l'huile essentielle d'élémi

La valeur moyenne est +53 °C.

NOTE — Obtenue avec l'appareil «Sétaflash».

⁴⁾ ISO/TR 11018:1997, *Huiles essentielles — Directives générales pour la détermination du point d'éclair*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10624:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ffd1f25-a89e-4fac-8d87-dd9d7305ebf2/iso-10624-1998>

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 10624:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/9ffd1f25-a89e-4fac-8d87-dd9d7305ebf2/iso-10624-1998>

ICS 71.100.60

Descripteurs: produit dérivé des fruits et légumes, huile essentielle, élémi, spécification, caractéristique, propriété organoleptique, propriété physique, propriété chimique, point d'éclair, essai, emballage, marquage, étiquetage, entreposage.

Prix basé sur 4 pages
